

2020-2025



# Schéma départemental de développement de la lecture publique

Des médiathèques innovantes,  
inclusives et accessibles, à proximité  
de chaque Seine-et-Marnais





**Jean-François PARIGI**

Président du Département  
de Seine-et-Marne



**Véronique VEAU**

Vice-présidente en charge  
de la culture et du patrimoine

## ÉDITO

L'accès de tous les Seine-et-Marnais à la culture, où qu'ils vivent sur le territoire et quelle que soit leur condition physique ou sociale, est une priorité absolue du Département.

Conscient du rôle fondamental des médiathèques dans la transmission des savoirs, la majorité départementale a défini une stratégie ambitieuse et pragmatique, formalisée par le schéma de la lecture publique 2020-2025.

À travers ce schéma, le Département s'engage pour que chaque Seine-et-Marnais ait accès à une médiathèque adaptée à ses besoins.

Nous nous attèlerons pour cela à densifier le réseau de lecture publique dans les zones les moins équipées, tout en accompagnant les collectivités, les intercommunalités et les médiathèques du département dans leurs projets.

Pour ce faire, le Conseil départemental adapte sa politique d'accompagnement financier, en investissement et en fonctionnement, et s'appuie sur la technicité de la Médiathèque départementale, engagée au quotidien auprès des collectivités.

En facilitant l'accès des Seine-et-Marnais à la culture, la présence d'équipements offrant des ressources et des services diversifiés, au sein d'espaces accueillants, contribuera également à la qualité de vie de chacun et à l'attractivité de la Seine-et-Marne.

# Sommaire

## / Le schéma départemental de développement de la lecture publique

5

## / Les orientations

13

- **Axe 1 : Pour une équité d'accès à la lecture publique sur le territoire seine-et-marnais**.....16
- Orientation 1.1 : Pour une Seine-et-Marne sans « zone blanche ».....16
- Orientation 1.2 : Pour des médiathèques accessibles.....18
- Orientation 1.3 : Pour des médiathèques adaptées aux nouveaux usages.....19
- Orientation 1.4 : Pour des médiathèques, maillons forts de la politique culturelle au sein de leur territoire .....20
- Orientation 1.5 : Pour des médiathèques revalorisées et aux missions renforcées.....20
- **Axe 2 : Pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics**.....22
- Orientation 2.1 : Pour des médiathèques au cœur des politiques culturelles, sociales et éducatives.....22
- Orientation 2.2 : Pour des médiathèques participatives et citoyennes .....24
- Orientation 2.3 : Pour des médiathèques en pointe dans la réduction de la fracture numérique.....25
- **Axe 3 : La Médiathèque départementale, experte auprès des territoires**.....27
- Orientation 3.1 : La Médiathèque départementale, laboratoire de l'innovation .....27
- Orientation 3.2 : La Médiathèque départementale, centre ressource .....28
- Orientation 3.3 : La Médiathèque départementale, animatrice du réseau départemental de lecture publique .....29
- Orientation 3.4 : La Médiathèque départementale, centre de formation adapté aux nouveaux enjeux.....29

## / Le règlement d'intervention

31

# Le schéma départemental de développement de la lecture publique

**Compétence obligatoire du Département,** la lecture publique participe à l'aménagement du territoire, du point de vue culturel. Dans ce domaine, le Département constitue un échelon pertinent pour contribuer à la structuration et à l'animation d'un réseau et impulser une dynamique de développement au niveau local.

En adoptant ce schéma, **le Département de Seine-et-Marne affirme sa volonté d'actualiser sa politique de lecture publique** en s'engageant pour les cinq années à venir. Ce document s'inscrit dans le cadre des orientations 2015-2021 du Conseil Départemental.

Il se situe dans la droite ligne du Livre Blanc Seine-et-Marne 2030, au sein duquel l'institution entend accompagner les projets des territoires en matière culturelle en approfondissant la connaissance des besoins locaux et en adaptant l'offre au territoire, dans un souci de rééquilibrage géographique.

Il fait sens avec le Schéma des solidarités voté par le Département en 2019, qui promeut un accès à la culture et l'inclusion numérique, et s'adresse aux catégories de population visées prioritairement par les médiathèques : familles, petite enfance jeunesse, personnes âgées ou en situation de handicap.

Il est lié au travail que mène le Département sur la mise en place de parcours éducatifs pour les 16-25 ans, ainsi qu'au schéma numérique en cours de réflexion.

## LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

La Médiathèque départementale intervient sur tout le territoire à travers les missions suivantes :

- **ingénierie** : accompagnement technique des élus, des professionnels et des bénévoles de plus de 200 médiathèques (programmation, aménagement, projet d'établissement, informatique, collections, subventions, veille professionnelle, expérimentation de nouveaux services),
- **formation** initiale des médiathécaires, formation thématique des acteurs de la lecture publique et des acteurs éducatifs et sociaux,
- **développement culturel et médiation** (partenaire reconnu par les acteurs culturels, sociaux et éducatifs du territoire, elle intervient auprès de la petite enfance, à travers l'opération Premières Pages, et des collégiens en lien avec les professeurs-documentalistes des CDI),
- **ressources documentaires** (avec un axe sur la création contemporaine).

**L'action de la Médiathèque départementale contribue au développement des médiathèques locales** qui, comme le rappelle le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, constituent une force vive au service de l'éducation, de la culture et de l'information, contribuent au développement de la citoyenneté et de la démocratie, ainsi qu'à l'accès à une information libre et pluraliste dans le respect de la Déclaration de Fribourg relative aux droits culturels.

Pour ce faire, elle travaille en lien étroit avec l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la Région Île-de-France (Direction de la Culture - Service livre et lecture), qui accompagnent techniquement et financièrement les projets des territoires seine-et-marnais.

## Le service est basé au Mée-sur-Seine.

L'effectif est de 35 agents, avec des compétences variées (direction, chargées de développement culturel, du numérique et de la communication, responsables de secteurs géographiques, médiathécaires référents de territoires, agents techniques, agents administratifs). Son organisation est territorialisée en quatre secteurs géographiques.

## LE TERRITOIRE

Le Département de Seine-et-Marne compte plus de 210 lieux de lecture. Mais ce chiffre cache **une réalité très contrastée**.

D'un point de vue territorial, l'ouest du département, assez largement urbanisé, est bien équipé et compte la majorité des médiathèques répondant aux critères de qualité préconisés (surface, personnel, offre documentaire et de services). La situation est plus complexe à l'est et au sud, où l'offre de lecture publique n'est pas encore à la hauteur des besoins. Ainsi, **des zones « blanches » non ou peu équipées subsistent, telles que le Pays de l'Ourcq, le Val Briard, les Deux Morin, le nord du Provinois, la Bassée-Montois, le Pays de Nemours ou la partie ouest du Gâtinais Val-de-Loing.**

Le Département est encore peu structuré en réseaux intercommunaux et ainsi privé des bénéfices de la mutualisation. Sur 23 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), seuls 3 ont opté pour un transfert total de la lecture publique : les communautés d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, Val d'Europe Agglomération et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart. Quelques EPCI, tels que les communautés d'agglomération du Pays de Meaux, de Roissy - Pays de France et de Marne et Gondoire, ainsi que les communautés de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, de Moret Seine et Loing, des Deux Morin et du Pays de Nemours, ont opté pour une coordination ou des services mutualisés.

## LA DÉMARCHÉ

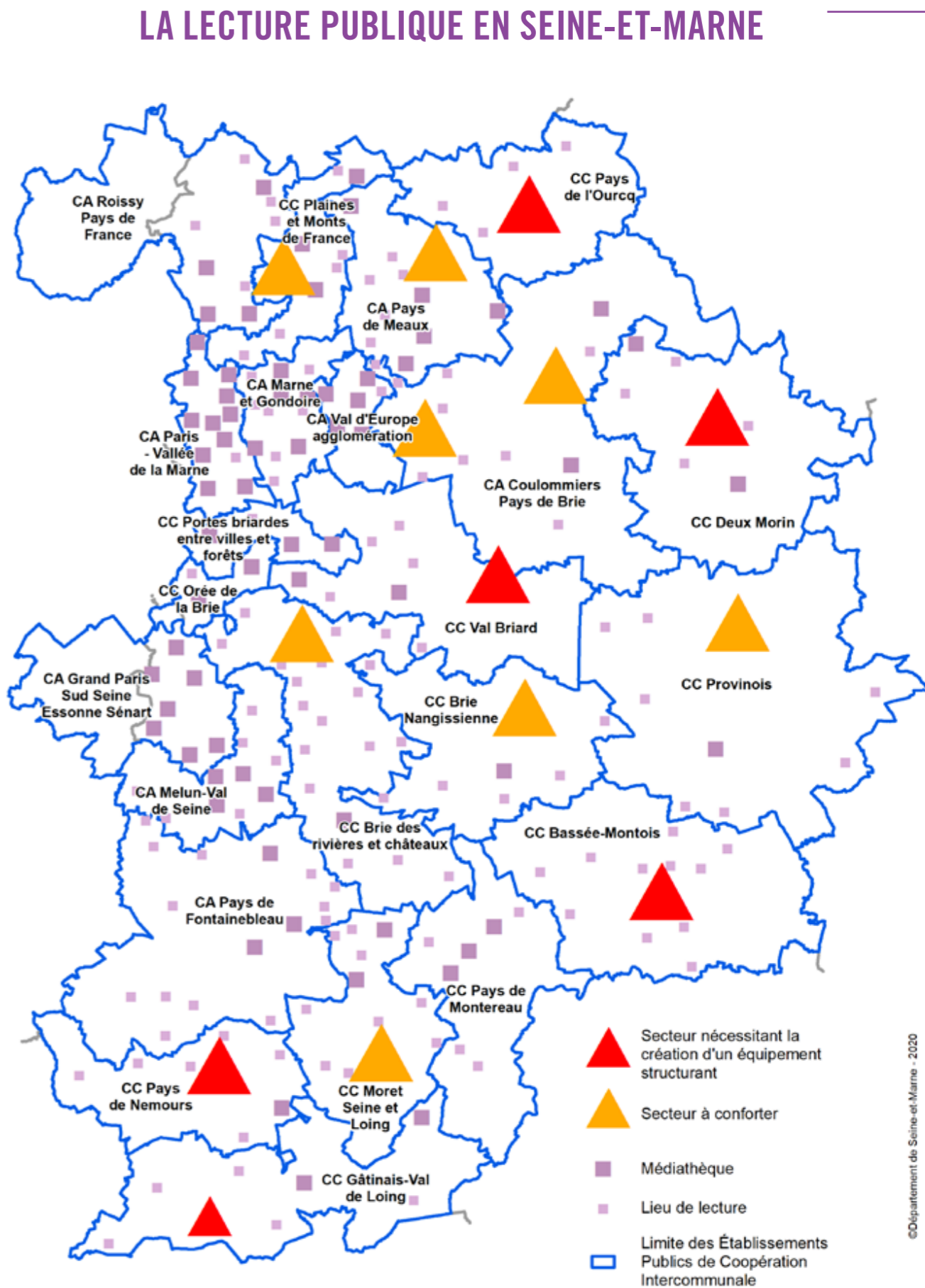
La construction du schéma s'est faite dans le cadre d'une **démarche participative** avec les acteurs concernés par la lecture publique. Élus communautaires, maires, conseillers municipaux en charge de la culture, directeurs des affaires culturelles, médiathécaires professionnels et bénévoles, responsables de compagnies artistiques, responsables de l'Éducation Nationale, enseignants, personnels des Maisons départementales des solidarités, associations d'éducation populaire et animateurs numériques ont pris part aux différents ateliers.

Le principe a été d'associer largement les acteurs afin qu'ils participent à l'élaboration de la politique de lecture publique départementale et nourrissent la réflexion grâce à leur appréhension des besoins et priorités des territoires.

## LES ATELIERS PARTICIPATIFS

**Huit ateliers territoriaux ont rassemblé 150 participants.**

Plusieurs thématiques sont apparues au cours de ces séances, qui ont donné lieu à des ateliers plus ciblés recevant 75 personnes (dimensions éducative, sociale et culturelle, enjeux numériques, missions et image des médiathèques, accessibilité aux publics et coopération entre les acteurs).



## LES ATELIERS ONT POINTÉ LES BESOINS SUIVANTS :



- un **portage politique fort** de la part des élus locaux et départementaux pour faire avancer les projets de lecture publique,
- des équipements de lecture publique structurants à créer dans certains points du territoire,
- des **moyens financiers** à débloquer et conforter,
- des médiathèques aisément accessibles, véritables services de proximité et de qualité,
- une plus grande ouverture vers les usagers (participation des usagers, co-construction des projets, partage de compétences, accessibilité des publics, adaptation au handicap),
- la volonté aux médiathèques et aux acteurs du département d'**interagir** et d'échanger entre eux,
- la **poursuite de l'action de la Médiathèque départementale**, notamment en matière de formation, d'appui documentaire, de développement culturel et de médiation,
- un accompagnement en ingénierie (méthodologie de projet, diagnostic, évaluation) et d'un cadre pour agir et développer les partenariats,
- l'importance de la **professionnalisation** et de la formation des médiathécaires pour proposer des services qualitatifs,
- l'**affirmation du rôle des médiathèques** dans leurs dimensions culturelle (point d'entrée dans l'offre culturelle locale), éducative (partenariats avec l'Éducation Nationale, formation tout au long de la vie) et sociale (publics empêchés et éloignés de la culture, publics en situation de handicap, parentalité, diversité culturelle, publics allophones, accès en ligne),
- la prise en compte des **enjeux numériques** (réduction de la fracture numérique, « illectronisme », aide aux démarches administratives, nouveaux usages du numérique, éducation aux médias et à l'information),
- la **valorisation de l'image des médiathèques** et la communication sur les projets qu'elles portent et leurs propositions.



## L'ENQUÊTE À DESTINATION DES ÉQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE

Elle a été adressée à l'ensemble des médiathèques de Seine-et-Marne, dans le but de disposer de précisions sur leurs publics, leurs projets, la coopération qu'elles mènent avec leur environnement et de les interroger sur l'accompagnement du Département (100 médiathèques ont répondu, soit 47 % des équipements interrogés).

Les établissements interrogés ont indiqué être globalement informés des services proposés par la Médiathèque départementale, rappelant l'utilité de l'accompagnement documentaire (prêt de collections et d'expositions, navettes) et de la formation, tout en souhaitant un renforcement de l'animation du territoire (partage d'idées et d'expériences à travers des rencontres et un portail internet davantage ergonomique).

Les médiathèques et lieux de lecture pointent leurs lacunes en matière de collections et de services, mais aussi du point de vue des locaux et des équipements mobiliers et numériques, rendant l'offre parfois peu attractive pour certains publics comme les adolescents.

**Les principaux freins au développement de la lecture publique mis en avant sont le manque de moyens financiers et humains, de compétences dans des domaines comme l'action culturelle ou le numérique, ainsi qu'un déficit d'image et de communication.**



## L'ENQUÊTE GRAND PUBLIC

Cette enquête, mise en ligne et accessible à tous, était tournée vers les Seine-et-Marnais, usagers ou non des médiathèques territoriales, afin de mieux connaître leur rapport à ce type d'équipement, les éventuels freins à la fréquentation et leur vision de la médiathèque de demain (925 réponses).

Parmi les Seine-et-Marnais ayant répondu à l'enquête, 85 % sont des usagers habituels des médiathèques et 15 % des personnes ne les fréquentant pas.

Les usagers répondants sont majoritairement en demande de pratiques autour de l'emprunt et de l'utilisation des collections sur place (lecture, travail sur place, écoute de musique et visionnage de films) mais aussi d'activités sociales (ateliers, débats, échanges avec des amis).

**Les freins majeurs à la fréquentation sont l'éloignement, des horaires d'ouverture non adaptés et une méconnaissance des services proposés.**

Si les usagers répondants se déclarent plutôt globalement satisfaits des services proposés dans les équipements de lecture publique seine-et-marnais, l'action culturelle leur semble toutefois l'offre la moins attractive. Ils attendent d'une médiathèque des fonds documentaires riches et actualisés, des activités culturelles, un lieu agréable et convivial, ainsi que du conseil.

Ils perçoivent la médiathèque de demain comme un lieu d'échanges et de rencontres, accueillant et bien équipé, multimodal, aux propositions et aux collections diversifiées.



## UN SITE INTERNET

Un site internet dédié à la construction du schéma a permis d'en suivre l'actualité (comptes rendus d'ateliers, résultats des enquêtes, avis et commentaires) au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Les informations sont désormais disponibles sur le site internet de la Médiathèque départementale :

**SITE WEB** [mediatheque.seine-et-marne.fr](http://mediatheque.seine-et-marne.fr)



# Les orientations

Pour répondre aux attentes et aux objectifs qu'il s'est assigné en matière de développement de la lecture publique, le Département de Seine-et-Marne met en œuvre une politique qui repose sur trois axes :

- l'**équité d'accès** sur le territoire seine-et-marnais,
- des **médiathèques jouant pleinement leur rôle d'inclusion et d'ouverture vers les publics**,
- la **Médiathèque départementale positionnée comme organisme expert** au service des territoires.



Ces trois axes s'articulent en **orientations qui définissent la nouvelle politique de lecture publique du Département**. Ces orientations se traduisent en **propositions, que la Médiathèque départementale mettra en œuvre sur la durée du schéma**. En fonction de l'évolution du contexte et des enjeux de lecture publique, des propositions supplémentaires pourront venir compléter celles déjà formulées pour certaines orientations.

Le schéma départemental a vocation à **parachever le maillage territorial**, à densifier et à améliorer l'offre de lecture publique sur le territoire de la Seine-et-Marne. A travers ce schéma, le Département poursuit sa mission d'accompagnement des collectivités territoriales en leur donnant de **nouveaux moyens de développement**.

La Médiathèque départementale communiquera à son réseau un bilan annuel reprenant les actions mises en œuvre dans le cadre du schéma.

Dans le même temps, le Département se doit d'anticiper les mutations à venir et d'ouvrir avec les collectivités (communes et intercommunalités), les chantiers correspondant aux grands enjeux à venir. Ainsi, il s'attachera à engager avec elles les réflexions incontournables sur des thèmes qui constitueront les axes d'un futur schéma de développement au-delà de 2025 :

- la **gratuité** des équipements pour tous les publics,
- le **renforcement des moyens humains** (effectifs et qualification professionnelle),
- le développement de l'action culturelle,
- l'évolution des budgets documentaires.



# Axe 1 :

## Pour une équité d'accès à la lecture publique sur le territoire seine-et-marnais

La Médiathèque départementale contribue, du point de vue culturel, à l'aménagement du territoire :

- en **accompagnant les collectivités locales dans la création d'équipements de lecture publique,**
- en **aidant les médiathèques à faire évoluer leurs conditions d'accueil et leur offre,**
- en **mettant en valeur** les services rendus par les médiathèques à la population.

### Orientation 1.1 POUR UNE SEINE-ET-MARNE SANS « ZONE BLANCHE »

Les **zones « blanches »**, principalement situées dans la ruralité, sont des zones ne disposant pas d'équipement de lecture publique répondant aux besoins des populations. C'est le cas notamment des EPCI ne comptant aucune médiathèque correspondant aux normes de l'État<sup>1</sup>.

Le Département s'engage pour résorber ces zones non équipées et se donne pour objectif que chaque Seine-et-Marnais ait accès à une offre de lecture publique de qualité à moins de 15 minutes de son domicile en voiture<sup>2</sup>. Il cible donc des **zones prioritaires** à équiper et travaille avec les élus des territoires concernés afin de mettre en place un plan de développement de la lecture publique au niveau local.

Les zones concernées sont le Pays de l'Ourcq, le Val Briard, les Deux Morin, le Provinois, la Bassée-Montois, le Pays de Nemours et le Gâtinais Val-de-Loing.

Pour cela, le Département redéfinit sa politique contractuelle, en lien avec la Direction de l'Aménagement des Territoires, et **accompagne financièrement (voir Règlement d'intervention) :**

- les créations, extensions et restructurations de médiathèques,
- l'aménagement mobilier,
- l'équipement informatique,
- la rénovation d'équipements existants (travaux intérieurs et aménagements mobiliers),
- la mise en accessibilité,
- l'acquisition de véhicules navettes.

Le Département bonifie l'enveloppe du **Contrat Intercommunal de Développement (CID)** lorsqu'un EPCI jugé prioritaire du point de vue de la lecture publique programme un projet répondant aux besoins locaux et aux recommandations de l'État.

Le Département bonifie l'enveloppe du **Fonds d'Aménagement Communal (FAC)** lorsqu'une commune jugée prioritaire du point de vue de la lecture publique programme un projet répondant aux besoins locaux et aux recommandations de l'État.

Le Département met en place des aides en fonctionnement : aides à l'emploi, **Contrat Départemental Lecture et aides à la mise en place d'un PCSES.**

La Médiathèque départementale **accompagne en ingénierie** les collectivités engagées dans cette démarche de résorption des zones blanches.

Dans le cadre de ces financements, le Département promeut **une politique d'équipement innovante, selon 3 modes d'intervention** impliquant :

- un diagnostic partagé entre la collectivité et le Département,
- la rédaction d'un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES),
- un personnel professionnel qualifié de lecture publique (filiale culturelle).

### /Création de médiathèques hybrides

La réalité locale, et notamment en milieu rural où les services publics tendent à disparaître, plaide pour la mise en place de lieux proposant une offre multiple : structures France Services permettant un accompagnement des populations grâce à des accès numériques, tiers-lieux mixant lecture publique, services sociaux, antenne de mairie, point Poste, etc. Cette configuration permet de regrouper ces différents services dans un lieu unique, en mutualisant moyens et compétences.

Sur la base d'un diagnostic prenant en compte l'environnement et les besoins, **la Médiathèque départementale promeut, chaque fois que le contexte s'y prête, la création d'équipements hybrides.** Le Département soutient financièrement et techniquement ces créations dans le cadre de sa politique contractuelle, en concertation avec tous les acteurs concernés par le projet.

### /Implantation de médiathèques temporaires, en préfiguration de projets pérennes

Comme le diagnostic l'a pointé, certains secteurs du département sont dépourvus d'une offre de lecture publique à la hauteur des besoins. Concevoir un projet de qualité prenant du temps, il est proposé de créer dans un délai court un lieu temporaire afin d'offrir rapidement un premier service de proximité, tout en réfléchissant avec la collectivité d'accueil à une offre plus pérenne.

La Médiathèque départementale **accompagne financièrement et techniquement la création d'équipements temporaires** dans le cadre de sa politique contractuelle, sous condition d'engagement de la collectivité d'accueil (personnel professionnel qualifié, réflexion autour d'une offre plus pérenne, démarche participative associant Département et populations).

Une médiathèque temporaire, bien que ne répondant pas obligatoirement aux recommandations de l'État, notamment en matière de surface, doit permettre de proposer une offre de qualité palliant dans un premier temps l'absence d'un équipement normatif. Il s'agit d'un bâtiment modulaire léger, dessiné par un architecte dans un esprit de développement durable, défini de préférence de manière participative avec les habitants du territoire.

Lorsque, au terme de la réflexion engagée par le Département et la collectivité, une médiathèque structurante viendra prendre le relais de l'équipement temporaire, la collectivité d'accueil conservera celui-ci et pourra le destiner à une autre utilisation.

<sup>1</sup> Médiathèques gérées par du personnel professionnel et qualifié, surface minimale de 0,07 m<sup>2</sup> et ratio d'acquisitions de 2€ minimum par habitant.

<sup>2</sup> La question de la mobilité est centrale du point de vue de l'accessibilité des médiathèques, particulièrement dans les zones rurales. La desserte des équipements structurants existants ou à venir est un des éléments à considérer dans les schémas de transport.

## /Création de CDI médiathèques publiques

Des collèges sont présents dans certains secteurs du département, notamment ruraux, dépourvus d'une offre de lecture publique à la hauteur des besoins. Le principe est de s'appuyer sur les Centres de Documentation et d'Information (CDI) de ces établissements pour ouvrir, dans les zones où c'est pertinent, un équipement faisant à la fois office de CDI pour le collège sur le temps scolaire (gestion par le professeur-documentaliste) et de médiathèque publique sur les autres plages horaires (gestion par du personnel professionnel qualifié).

**La Médiathèque départementale accompagne financièrement et techniquement la création d'établissements CDI médiathèques publiques** dans le cadre de sa politique contractuelle, qu'il s'agisse d'une programmation dans le cadre de la construction d'un nouveau collège ou de l'extension et de l'aménagement aux normes de lecture publique d'un CDI existant. **Le projet donne lieu à une convention d'utilisation et nécessite le portage de l'entité lecture publique (entretien des locaux, collections, rémunération du personnel) par la commune d'accueil ou l'EPCI.**

## Orientation 1.2 POUR DES MÉDIATHÈQUES ACCESSIBLES

La médiathèque, comme tout service public, doit être accessible à l'ensemble des usagers et particulièrement aux personnes en situation de handicap. L'accessibilité concerne le bâti, en respect de la loi de 2005<sup>3</sup>, mais plus généralement l'ensemble des services (offre documentaire, numérique, action culturelle, etc.).

## /Aide aux collectivités pour rendre accessibles leurs équipements de lecture publique

L'objectif du Département est de rendre davantage de lieux de lecture publique accessibles afin d'en favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap.

Le Département adapte sa politique contractuelle pour **accompagner financièrement les travaux de mise en accessibilité.**

## /Aide à l'acquisition de matériels et de logiciels à destination des publics en situation de handicap

Des matériels techniques innovants permettent l'accès des personnes handicapées aux ressources documentaires. L'objectif du Département est de **permettre le déploiement de ces outils sur un certain nombre de médiathèques**, en subventionnant l'acquisition de matériels et de logiciels adaptés pour les personnes souffrant d'un handicap (logiciels de revue d'écran, logiciels d'agrandissement, lecteurs Daisy, boucles magnétiques de guichet, etc.).

## /Conseils pour la mise en place de l'accessibilité numérique (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations)

L'accessibilité des services numériques est une obligation légale au même titre que l'accessibilité du bâti. En conséquence, les sites internet et portails des médiathèques doivent répondre à cette obligation.

La Médiathèque départementale accompagne en ingénierie les médiathèques dans la mise en accessibilité de leur site ou portail internet.

## Orientation 1.3 POUR DES MÉDIATHÈQUES ADAPTÉES AUX NOUVEAUX USAGES

La demande et la pratique des publics évoluent. L'aménagement intérieur des médiathèques s'adapte en conséquence vers davantage de confort. Les espaces sont plus aérés et moins cloisonnés, les collections sont présentées de façon plus accessible tandis que les propositions numériques se réinventent.

## /Aide aux travaux de réaménagement intérieur et au remplacement du mobilier

L'ambiance et le confort d'usage du lieu constituent un facteur d'attractivité et de rayonnement. Reconfigurer des espaces, abaisser des rayonnages, augmenter le nombre de places de travail pour les scolaires et les étudiants, changer des assises requalifient l'offre, permettent de mettre en valeur les ressources de la médiathèque et d'accueillir de nouveaux publics.

Le Département adapte sa politique contractuelle pour **aider financièrement les médiathèques à réaliser des travaux de réaménagement intérieur et à faire évoluer ou remplacer leur mobilier lié à l'accueil des publics.**

L'accompagnement financier du Département est assujéti à l'**association de la Médiathèque départementale au projet de réaménagement.**

## /Aide à l'acquisition de matériels informatiques

L'offre numérique fait partie intégrante des propositions faites par les médiathèques, qui constituent parfois l'unique point d'accès informatique dans les petites communes, notamment rurales.

Afin de réduire la fracture numérique, d'augmenter la qualité de l'offre et de renforcer l'accès aux ressources en ligne sur le territoire, **la Médiathèque départementale subventionne l'équipement informatique public** des structures non ou mal équipées. Priorité sera donnée aux structures ayant les besoins les plus urgents, dans un souci d'équité de l'accès au niveau du département.

<sup>3</sup> Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

## Orientation 1.4 POUR DES MÉDIATHÈQUES, MAILLONS FORTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE AU SEIN DE LEUR TERRITOIRE

Le **Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) est un document de politique publique**, par lequel une collectivité territoriale détermine les objectifs des établissements de lecture publique dont elle a la gestion. Fruit d'un dialogue entre les élus, les équipes des médiathèques, les partenaires culturels, sociaux, éducatifs, numériques du territoire et les publics, il est validé par la collectivité et s'appuie sur des documents cadres comme le Manifeste de l'UNESCO<sup>4</sup>.

C'est une feuille de route à la fois stratégique (le PCSES est relié à la politique culturelle de la collectivité) et opérationnelle (il s'agit d'un projet de service intégrant des orientations fortes en matière de politique documentaire, de propositions numériques, d'offre de services, de médiation et d'action culturelle), qui sert de base à la gestion de l'établissement et à la relation aux publics. Il est régulièrement évalué et réactualisé. Il est transmis à l'État pour toute demande de subvention ou dans le cadre de dispositifs comme les Contrats Territoire Lecture.

**/ Accompagnement des médiathèques en construction, en cours de réhabilitation ou de réaménagement dans la rédaction de leur PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social)**

**/ Accompagnement des médiathèques dans la réactualisation d'un PCSES existant**

Dans les deux cas, la Médiathèque départementale accompagne techniquement (méthodologie de projet et définition des axes) et financièrement (mise en œuvre d'actions la première année) les médiathèques dans la rédaction de leur PCSES et la mise en œuvre de leur politique de lecture publique, en lien avec la politique culturelle du territoire.

## Orientation 1.5 POUR DES MÉDIATHÈQUES REVALORISÉES ET AUX MISSIONS RENFORCÉES

Le rôle des médiathèques va bien au-delà du simple centre de ressources documentaires. Elles sont un lieu de fabrique de la citoyenneté, d'échanges, de vie, de lien social, de formation et d'éducation. A ce titre, elles constituent **un élément de l'attractivité du territoire, y compris sur le plan économique**. Il convient donc de valoriser leur image et de les replacer au cœur des politiques publiques.

### / Des outils de communication autour des enjeux de la lecture publique

Les médiathèques souffrent d'un déficit d'image. Leurs missions, leurs ressources, leurs services, la qualification de leurs personnels sont mal connus, tant de la part des publics que des décideurs politiques.

Pour pallier ce déficit d'image, la Médiathèque départementale bâtit un argumentaire à destination des décideurs, afin de rappeler l'impact d'une médiathèque sur le territoire où elle est implantée. Elle diffuse largement cet argumentaire par tout moyen qui lui semble approprié, et notamment à l'occasion d'ateliers lecture publique réalisés en lien avec la Direction de l'Aménagement du Territoire. Elle met au point, en lien avec la Direction de la Communication, des outils grand public afin de promouvoir la fréquentation des médiathèques.

### / Une communication repensée pour la Médiathèque départementale

L'action de la Médiathèque départementale est bien identifiée par les lieux de lecture publique qu'elle accompagne ainsi que par ses partenaires. L'objectif est de rendre cette action davantage visible auprès des élus et du grand public.

La Médiathèque départementale adapte sa communication en restructurant son site internet, en repensant sa présence sur les réseaux sociaux et en revisitant ses supports traditionnels (affiches, dépliants, newsletter, etc.).

Elle réfléchit à une communication renforçant l'identité du réseau départemental de lecture publique (logo présent sur les documents de communication et les manifestations que la Médiathèque départementale organise et soutient, estampilles sur les collections, les espaces interactifs, les malles ou les expositions qu'elle prête).



<sup>4</sup> Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique, novembre 1994

## Axe 2 : Pour des médiathèques inclusives et ouvertes à tous les publics

La Médiathèque départementale accompagne les médiathèques dans leur ouverture aux publics les plus larges possibles :

- en favorisant les **projets croisés** avec les différents acteurs du territoire, culturels, éducatifs ou sociaux,
- en renforçant son rôle auprès des acteurs éducatifs,
- en mettant en œuvre les conditions d'un **meilleur accès aux outils numériques**,
- en promouvant les **pratiques participatives** et la sensibilisation aux enjeux citoyens.

### Orientation 2.1 POUR DES MÉDIATHÈQUES AU CŒUR DES POLITIQUES CULTURELLES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

Les médiathèques constituent par essence des services accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Grâce à leurs offres et à leurs ressources, elles sont un point d'entrée dans la culture pour les publics empêchés ou éloignés (minorités linguistiques, personnes hospitalisées, incarcérées ou en situation de handicap) et favorisent la **mixité des publics**. Elles répondent aux besoins de tous et s'adaptent aux évolutions de la société.

Les ateliers participatifs ont fait apparaître un besoin, de la part des acteurs culturels, sociaux et éducatifs du territoire, de travailler avec les médiathèques sur des **projets transversaux**. Consciente que la lecture publique est à la croisée des différentes politiques portées par le Département, la Médiathèque départementale souhaite **accompagner les projets partenariaux mêlant les publics et impliquant diverses structures d'accompagnement**.

### / Le Contrat Départemental Lecture, un nouvel outil pour aider les médiathèques et leurs partenaires à travailler ensemble

Les acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, manifestent le souhait et le besoin de travailler ensemble mais rencontrent souvent des obstacles tels que le manque de moyens humains et financiers et de savoir-faire méthodologique pour monter les projets.

La Médiathèque départementale, en veille sur les territoires, **contribue à la mise en relation des acteurs locaux** pour les aider à définir et mettre en place des projets répondant aux besoins, **dans un objectif de mixité des publics**.

Elle accompagne financièrement les projets partenariaux croisant les acteurs territoriaux (médiathèques, acteurs culturels, éducatifs et sociaux) en s'appuyant sur un nouvel outil, le **Contrat Départemental Lecture (CDL)**.

Il s'agit d'un contrat signé entre le Département et la collectivité (EPCI ou commune), permettant de co-financer un projet global sur un territoire (actions de médiation, interventions, formation des acteurs, collections, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.).

Le CDL couvre nécessairement des **projets d'envergure et structurants** à l'échelle de l'intercommunalité ou d'un bassin de vie, croisant différents acteurs et répondant à une (ou des) problématique(s) locale(s) identifiée(s) : enfance, inclusion, handicap, enjeux numériques, éducation aux médias et à l'information, respect des droits culturels, etc.

Il fait l'objet d'une **convention d'objectifs et de moyens**, soumise à une évaluation régulière. Dans le cas où un Contrat Triennal de Développement Culturel (CTDC), piloté par la Direction des Affaires Culturelles de Seine-et-Marne, existe sur le territoire concerné, le CDL en devient une partie et s'interface avec les objectifs du CTDC. Le CDL est ainsi relié aux orientations du Département en matière de politique culturelle.

### / Adaptation des collections aux projets des Contrats Départementaux Lecture

Les projets menés par le biais des Contrats Départementaux Lecture peuvent faire apparaître des besoins documentaires précis (collections s'adressant à des publics spécifiques dans le cadre des actions réalisées).

La Médiathèque départementale fait évoluer sa politique documentaire afin de l'adapter aux projets menés dans le cadre des CDL, en développant, par exemple, des collections en langues étrangères et de Français Langue Étrangère, des malles plurilingues, des expositions, etc. La Charte documentaire est revue pour prendre en compte cette adaptation.

### / Contribution à l'éveil culturel du jeune enfant

La petite enfance est une période décisive pour le rapport à l'écrit et à la lecture. La Médiathèque départementale intervient depuis plus d'une dizaine d'années auprès de ce public, dans le cadre de la labellisation Premières Pages (formation, interventions, médiation et action culturelle, sélection *Bébébutine*).

La Médiathèque départementale poursuit son action territoriale auprès des structures accueillant de jeunes enfants (crèches, Relais d'Assistantes Maternelles, services hospitaliers, espaces jeunesse des médiathèques, etc.).

À travers ses propositions et son accompagnement, **elle soutient la parentalité et encourage les échanges interculturels** en prenant en compte la diversité linguistique et culturelle des familles.

### / Développement de parcours de médiation et d'éducation artistique et culturelle dans les collèges

Depuis 10 ans, la Médiathèque départementale mène **une politique active auprès des collèges**, en les dotant de collections spécifiques (théâtre, poésie, sciences) et en leur proposant des actions d'éducation artistique et culturelle.

Ces propositions rencontrent un vif succès auprès des enseignants et des professeurs-documentalistes, et plusieurs centaines d'élèves sont impliqués chaque année.

La Médiathèque départementale revisite ce dispositif en proposant des **parcours EAC dans les collèges**, permettant aux adolescents de se confronter à la création contemporaine sous toutes ses formes (écriture, cinéma, musique, etc.) **et des résidences** sur le modèle de celles qu'elle accompagne déjà au sein des lycées.



© Sébastien Beranger - Ecooutes actives : Concert « Fake » avec Abbi Patrix et la Muse en Circuit

## / Accompagnement des acteurs du champ social et de l'éducation populaire

La Médiathèque départementale est régulièrement sollicitée par les acteurs du champ social et de l'éducation populaire (Maisons Départementales des Solidarités, associations, etc.), qui touchent des publics très variés selon des modalités différentes.

**La Médiathèque départementale apporte son expertise aux projets associant les médiathèques et les acteurs du champ social et de l'éducation populaire** au niveau local. Elle complète, si besoin et sur projet, l'offre des médiathèques territoriales en donnant accès à ses ressources en prêt direct.

Les projets peuvent, s'ils s'inscrivent dans une action globale à l'échelle d'un EPCI ou d'une commune, être intégrés à un **Contrat Départemental Lecture** (voir ci-dessus).

## Orientation 2.2 POUR DES MÉDIATHÈQUES PARTICIPATIVES ET CITOYENNES

Lieux d'échanges, de partage des savoirs et de lien social, les médiathèques sont des agoras et contribuent par nature à la démocratie. Elles sont donc traversées par les grands débats qui agitent la société. La Médiathèque départementale, en veille sur ces évolutions, aide les équipements territoriaux à aborder ces enjeux.

## / Développement des pratiques participatives

Les services offerts par les lieux culturels, et en particulier par les médiathèques, sont d'autant mieux compris et intégrés par les publics que ceux-ci participent à leur construction et à leur mise en place. La création de **communautés actives** autour des médiathèques fait de celles-ci de véritables lieux de vie, notamment dans les zones rurales.

La Médiathèque départementale accompagne cette demande sociale en **formant les médiathécaires à l'organisation de démarches participatives** avec les publics et les non-publics (BiblioRemix, design thinking, etc.), en vue de proposer de nouvelles offres et services.

Des projets participatifs peuvent être co-financés par la Médiathèque départementale dans le cadre des **Contrats Départementaux Lecture** (voir ci-dessus).

## / Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)

L'accès à une information de qualité et validée est un véritable enjeu de société. Les médiathèques sont armées pour prendre part à l'EMI, la collecte, la vérification et le classement de l'information constituant leur mission de base. Elles sont par ailleurs expertes pour guider les usagers dans la recherche de l'information. **L'EMI constitue donc une des missions à part entière des médiathèques.**

**La Médiathèque départementale appuie les équipements de lecture publique dans la mise en place d'actions EMI** par son offre de formation, en proposant des ressources et en mettant en relation l'État (DRAC), l'Éducation Nationale (équipes enseignantes) et les acteurs associatifs pour construire des partenariats à même de répondre à cette problématique à l'échelle des territoires.

Elle peut participer au financement de projets EMI dans le cadre des **Contrats Départementaux Lecture** ou des **parcours EAC** (voir plus haut).



© Barybal / AFCA - Atelier, Stop Motion dans le cadre de la Fête du Cinéma d'Animation

## / Sensibilisation des médiathèques aux enjeux citoyens (intégration, réduction des inégalités, égalité femmes/hommes, droits des minorités)

**La réduction des inégalités et l'égalité entre les sexes constituent deux axes de l'Agenda 2030** adopté par l'Organisation des Nations Unies.

Les médiathèques du monde entier, appuyées par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques (IFLA), se mobilisent pour mettre en œuvre ces deux objectifs à travers leur offre documentaire et leurs actions. Dans le contexte social actuel, elles sont en première ligne des questions d'intégration et d'accueil des personnes issues des migrations.

**La Médiathèque départementale met en place des formations et des rencontres autour de ces questions** et intègre cette problématique dans l'acquisition de ses ressources documentaires.

## / Des médiathèques actrices du développement durable

En tant que lieu d'information et de formation auprès des publics, mais aussi par leurs pratiques professionnelles et leurs actions au quotidien, les médiathèques participent à la réalisation d'objectifs de développement durable.

La Médiathèque départementale participe de ce mouvement à travers les actions qu'elle mène auprès de son réseau (**formations, développement culturel, création de collections dédiées**), en mettant en œuvre **des pratiques durables dans son fonctionnement** (déplacement, tri des déchets, critères dans les marchés publics, etc.) et un **groupe de travail interne ouvert aux médiathèques du réseau départemental** en vue d'un partage de bonnes pratiques.

**Le Département subventionne les EPCI désirant faire l'acquisition d'un véhicule navette électrique.**

## Orientation 2.3 POUR DES MÉDIATHÈQUES EN POINTE DANS LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Les médiathèques, ouvertes à tous les publics sans conditions, sont un des tout premiers points d'accès aux outils numériques et aux démarches en ligne. Ce rôle est particulièrement essentiel dans les communes rurales où elles peuvent parfois constituer la seule offre en la matière.

## / Structuration du territoire sur le plan numérique

Les équipements et les compétences numériques ne sont pas également répartis sur l'ensemble du département. L'objectif est de **compter, au terme de ce schéma, une structure porteuse répondant aux enjeux numériques sur chaque EPCI ou bassin de vie**, animée par un professionnel compétent.

Dans un souci de maillage territorial, **la Médiathèque départementale accompagne financièrement certaines structures dans la création ou le développement de leur espace numérique** (petit mobilier et matériel).

Dans le cadre d'un projet rayonnant à l'échelle d'un EPCI, le **Département peut aider à l'embauche d'un animateur numérique** dont la mission sera de répondre aux besoins numériques du territoire.

**La Médiathèque départementale aide les lieux de lecture non encore équipés à le faire** dans le cadre de l'aide à l'informatisation.

## / Aide aux projets numériques dans les médiathèques

Le numérique est une part essentielle de l'offre des médiathèques et de nombreux projets sont menés sur le territoire.

La Médiathèque départementale a un rôle à jouer en matière d'**animation d'une communauté de médiathèques impliquées dans des projets numériques**.

Elle aide techniquement les projets menés par les médiathèques. Elle partage avec elles son expertise, **favorise la mise en place de partenariats avec les acteurs territoriaux de la médiation numérique et sociale**, prête des ressources (tablettes, consoles de jeux, casques de réalité virtuelle, etc.). Elle **assure une veille** sur les outils numériques, en lien avec les médiathèques et les acteurs locaux du département investis dans ce domaine.

**La Médiathèque départementale peut aider financièrement des projets numériques de lecture publique dans le cadre d'un Contrat Départemental Lecture**, à l'échelle d'un EPCI ou d'un bassin de vie (Voir Orientation 2.1).

## / Évolution des ressources numériques Medialib77

L'offre de ressources numériques **Medialib77** a vocation à évoluer en fonction des usages constatés et de la demande des publics.

La Médiathèque départementale évalue continuellement l'utilisation des ressources numériques et fait **évoluer son offre** en conséquence, **en associant les médiathèques du département utilisatrices du service**. Elle porte une attention aux offres adaptées aux personnes en situation de handicap.



## Axe 3 : La Médiathèque départementale, experte auprès des territoires

La Médiathèque départementale est experte auprès des collectivités, en étant :

- un laboratoire de l'innovation,
- un lieu ressource,
- l'animatrice du réseau départemental de lecture publique,
- un centre de formation pour les médiathécaires.

La Médiathèque départementale est depuis longtemps un laboratoire d'idées, qui exerce une veille sur les évolutions des pratiques culturelles et de lecture. Dans un monde où l'information va de plus en plus vite et est parfois remise en cause, où des écarts se creusent entre pensée unique et réflexion poussée, la Médiathèque départementale entend conserver ce rôle de vigie et faire des **propositions innovantes aux équipements de lecture publique seine-et-marnais**.

Les ateliers participatifs et les enquêtes réalisés dans le cadre de l'élaboration du schéma ont par ailleurs montré que les acteurs départementaux de la lecture publique étaient attachés aux services fournis par la Médiathèque départementale, en matière de conseils techniques, de formation, de prêt de ressources et de veille professionnelle. Ces acteurs ont par ailleurs insisté sur le rôle qui était celui de la Médiathèque départementale du point de vue de **l'animation du réseau**.

Aux côtés de ses missions traditionnelles, la Médiathèque départementale se donne donc comme principe de fonctionnement **l'expérimentation**. Tout nouveau service ou toute nouvelle offre fait l'objet d'une évaluation et n'est pérennisée que si elle est pertinente au regard des besoins des territoires.

## Orientation 3.1 LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE, LABORATOIRE DE L'INNOVATION

### / Conception et prêt de formats innovants de valorisation et de médiation des collections

La Médiathèque départementale mène depuis quelques années un travail de **valorisation des collections**.

Elle le poursuit en créant des **modules, des malles et des installations interactives de mise en valeur des collections**, qu'elle prête sur projet aux médiathèques. Afin de créer des outils originaux, elle fait appel à des artistes (illustrateurs, designers, plasticiens, etc.).

### / Un focus sur la création contemporaine

La pensée, la littérature et l'art constituent une matière vivante qui se transforme continuellement. Les médiathèques, qui sont les équipements culturels les plus fréquentés, sont en première ligne pour rendre compte de ces évolutions.

La Médiathèque départementale met la création contemporaine au cœur de ses actions (formation, médiation, développement culturel) **en invitant les artistes et penseurs d'aujourd'hui à investir la Seine-et-Marne et à rencontrer les publics** (interventions, résidences, etc.).

Un **axe de la politique documentaire** est orienté vers la création contemporaine et la pensée d'aujourd'hui, en contrepoint d'une offre plus commerciale.

## / Une médiation numérique innovante

Les outils numériques sont en constante évolution. Ils nécessitent des compétences et de la médiation, dans un contexte où les usagers ont eux-mêmes souvent une expertise sur laquelle il est possible de s'appuyer.

Dans un objectif de réduction de la fracture numérique et d'appropriation des outils par le plus grand nombre, **la Médiathèque départementale expérimente avec les médiathèques du territoire et leurs publics les outils avancés du numérique (fablab, etc.)**. Elle propose aux territoires volontaires des **résidences numériques**.

Les **animateurs numériques** dont le poste est en partie financé par le Département (Voir Orientation 2.1) contribuent au déploiement des outils numériques avancés.

## Orientation 3.2 LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE, CENTRE RESSOURCE

### / Une évolution de la politique documentaire

La Médiathèque Départementale propose des collections diversifiées, s'adressant aux publics les plus larges.

Elle développe une démarche prospective en matière de politique documentaire pour s'adapter aux besoins des Seine-et-Marnais (élargissement des fonds à de nouveaux supports et de nouveaux domaines, savoirs, savoir-faire).

Elle fait évoluer sa politique documentaire pour **répondre aux besoins des personnes en situation de handicap**, des usagers souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (fonds « DYS »), des **publics éloignés de la lecture, empêchés ou en situation de fragilité linguistique**

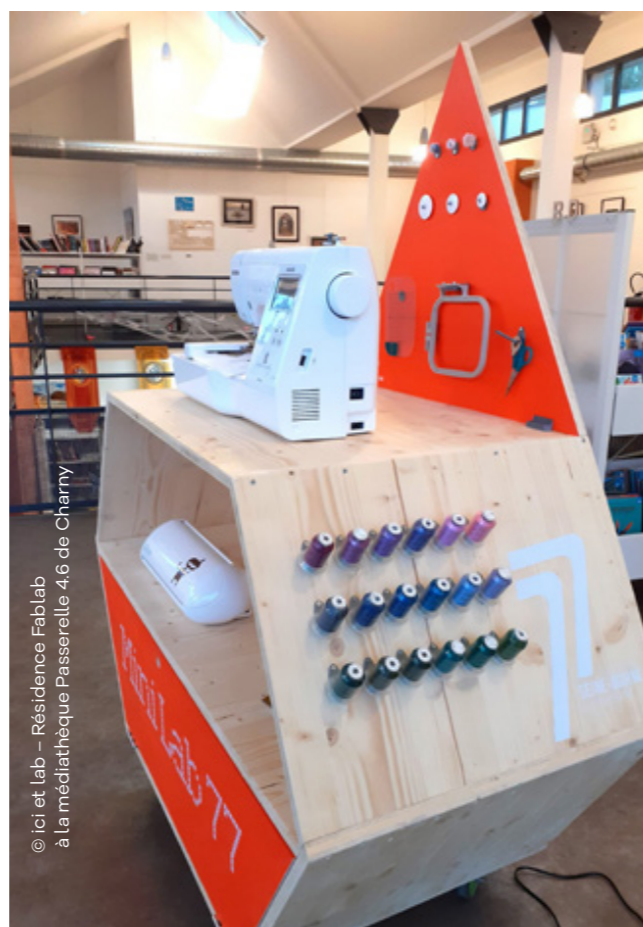
(fonds Facile à Lire, fonds Français Langue Étrangère, fonds pour allophones).

Dans ces domaines, comme pour l'ensemble des collections, elle s'appuie sur **l'expertise des médiathécaires départementaux** et recherche la **complémentarité entre les documents physiques et numériques (Medialib77)**. Elle favorise la diffusion, la valorisation et la médiation de ces fonds documentaires auprès des médiathèques afin d'en faire profiter les publics seine-et-marnais.

### / La veille professionnelle et l'expérimentation de services innovants

Les pratiques culturelles des Français sont en constante évolution. Comme l'ensemble des équipements culturels, les médiathèques s'adaptent aux attentes nouvelles des usagers.

**La Médiathèque Départementale accompagne le réseau départemental de lecture publique en assurant et en partageant une veille professionnelle** prenant en compte ces évolutions et permettant de réfléchir, avec les médiathèques du territoire, à la mise en place de services répondant aux besoins émergents.



## Orientation 3.3 LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE, ANIMATRICE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

### / Des rencontres professionnelles thématiques

En lien avec plus de 200 médiathèques et lieux de lecture sur le territoire, la Médiathèque départementale occupe une position privilégiée pour faciliter l'échange entre ces équipements. Les acteurs de la lecture publique qui ont participé aux ateliers ont rappelé le besoin de coopérer, d'échanger des expériences, de mutualiser des services et de **créer une dynamique commune**.

La Médiathèque départementale encourage cette coopération en organisant des **rencontres thématiques, associant les élus, les médiathécaires** et, selon les sujets traités, les acteurs éducatifs, sociaux et du numérique, dans les territoires ou dans ses murs.

### / Des événements fédérateurs

Les lieux de lecture du département constituent un réseau actif. Au même titre que la coopération locale, il est essentiel de renforcer les échanges à l'échelle du département et de **faire en sorte que chaque structure, quelle que soit sa taille et sa configuration, soit partie prenante de ce réseau** et puisse être en interaction avec lui.

La Médiathèque départementale organise chaque année **une Journée départementale de la lecture publique**, permettant l'échange autour de problématiques communes aux professionnels et bénévoles du département.

Elle fédère les médiathèques et lieux de lecture du département à travers des **événements** tels que, par exemple, le Prix Suspense en Seine-et-Marne, le Mois du Film documentaire, la Fête du Cinéma d'Anima-

tion, la Périphérie du Marché de la Poésie ou Premières Pages.

### / Un espace collaboratif en ligne

Les outils numériques constituent un moyen efficace de partage d'expériences. Portail accessible à l'ensemble des équipements de lecture publique du territoire, le site de la Médiathèque départementale est l'outil pertinent pour accueillir un espace de mise en commun au service des médiathèques et lieux de lecture.

**La Médiathèque départementale profite de la restructuration de son site internet pour créer un espace collaboratif** afin de mettre en valeur les projets portés par les médiathèques du département.

## Orientation 3.4 LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE, CENTRE DE FORMATION ADAPTÉ AUX NOUVEAUX ENJEUX

### / Une offre de formation continue évolutive

La formation est **une des missions fondamentales** des services de lecture publique départementaux. La Médiathèque départementale de Seine-et-Marne l'exerce auprès des médiathécaires salariés et bénévoles (formation initiale et formations thématiques), mais aussi auprès des acteurs du champ éducatif, du champ social, de l'éducation populaire et de la petite enfance. Elle s'appuie pour cela sur ses équipes (médiathécaires formateurs), et sur des intervenants extérieurs spécialistes des domaines traités.

Afin de répondre aux évolutions du métier, **la Médiathèque départementale fait continuellement évoluer son offre de formation** en prenant en compte l'évolution des enjeux de lecture publique et des pratiques culturelles.

## / Une offre de formation territorialisée

Les réalités locales peuvent engendrer un besoin de formation spécifique sur un territoire, notamment dans le cadre des projets liés aux Contrats Territoire Lecture ou aux Contrats Départementaux Lecture : montage et suivi de projets, médiation, « hors-les-murs », problématiques spécifiques liées au projet, etc. (Voir Orientation 2.1).

Pour répondre à cet enjeu, **la Médiathèque départementale propose des formations territorialisées**, dans une démarche de co-construction avec les territoires où le besoin existe.

## / Des dispositifs de formations-actions dédiés à la mise en œuvre de la médiation auprès des publics

La formation aux actions de médiation a pour objectif de déboucher sur la **mise en œuvre effective** d'actions culturelles dans les médiathèques (café des sciences, Mois du Doc, Fête du cinéma d'animation, cafés philos, etc.).

Pour en faciliter la concrétisation, **la Médiathèque départementale conçoit des dispositifs qui associent formation théorique et mise en place pratique** d'actions dans les médiathèques.

## / Des parcours individualisés de formation initiale et continue

Un nombre important de métiers existe au sein des équipements de lecture publique. Cette diversité doit être prise en compte dans le cadre de la formation dispensée par la Médiathèque départementale.

Des **parcours thématiques** sont proposés aux stagiaires, permettant d'affiner l'offre de formation en fonction des profils des différents postes occupés par les professionnels. Un **suivi personnalisé** peut être mis en place si besoin.

**La Médiathèque départementale développe des méthodes de pédagogie active et le tutorat** à destination des personnels nouvellement arrivés dans leur poste ou qui ont besoin de remettre à niveau leurs compétences.

Pour parvenir à ces objectifs, les médiathécaires départementaux ont eux-mêmes accès à des formations qui leur permettent de renforcer leurs **compétences pédagogiques**, afin de transmettre des savoirs et des savoir-faire de manière dynamique et efficiente.

# Règlement d'intervention



Afin de faire levier et d'atteindre ses objectifs en matière d'aménagement du territoire, le schéma départemental de développement de la lecture publique bénéficie d'un accompagnement volontariste des EPCI et des communes au travers de la politique contractuelle, renforcée de nouveaux dispositifs en fonctionnement.

Ils sont précisés dans les règlements des CID et des FAC, ainsi que dans un Règlement d'intervention détaillant les services fournis par la Médiathèque départementale.



## SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

### Dans le cadre de la politique contractuelle (Contrats Intercommunaux de Développement ou Fonds d'Aménagement Communal)

- **Construction, extension ou restructuration de médiathèques (y compris mobilier et informatique)**
- **Bonus « zone blanche » sur l'enveloppe des CID ou des FAC** (à destination des territoires jugés prioritaires et portant un projet de lecture publique)
- **Réaménagement de médiathèques (travaux intérieurs et/ou changement du mobilier lié à l'accueil des publics)**
- **Programmation, construction ou extension d'équipements CDI médiathèques publiques**
- **Construction de médiathèques temporaires** (installation d'équipements provisoires dans l'attente d'un équipement répondant aux normes de lecture publique)
- **Mise en accessibilité du bâti** (mise en conformité des médiathèques avec la loi « handicap »)
- **Acquisition d'un véhicule navette électrique par les EPCI**

### Dans le cadre de la politique sectorielle

- **Petit équipement mobilier**
- **Équipement informatique et création de services multimédia**
- **Matériel informatique adapté pour les publics en situation de handicap**

## SOUTIEN EN FONCTIONNEMENT

- **Aide à l'emploi : à destination des EPCI** (postes statutaires de coordinateur de lecture publique, coordinateur numérique, médiathécaire médiateur) **ou, à défaut, des communes** (poste incluant une dimension de coopération intercommunale)
- **Contrat Départemental Lecture : contrat permettant d'accompagner des projets croisant médiathèques, acteurs culturels, éducatifs, sociaux, numériques, etc.** (actions de médiation, interventions, formation des acteurs, collections, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.) dans un objectif de mixité des publics et de conquête de nouveaux publics



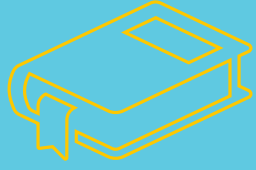
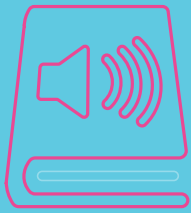
CONTACT

### Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

Rue Jean-Baptiste Colbert - 77350 LE MÉE-SUR-SEINE

**01 60 56 95 00**

mediatheque@departement77.fr  
mediatheque.seine-et-marne.fr



# Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 Melun cedex  
01 64 14 77 77 | [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)

